



Région
Hauts-de-France

Charte du dispositif "INS'pir"

Innovation numérique et sociale - projet d'initiative régionale

L'innovation numérique et sociale consiste à élaborer collectivement, via l'ensemble des outils et pratiques numériques, des réponses nouvelles à des besoins sociétaux non satisfaits dans les conditions actuelles du marché.

Les candidats postulant au dispositif INS'pir s'engagent à :



1 Partir de l'expression des **besoins** exprimés par les habitants / usagers pour mettre le numérique au service de la recherche de solutions innovantes



2 Associer, dès l'amont les **usagers** et parties prenantes pour co-construire, enrichir et fonder la recherche de solutions appropriables et viables



3 Employer des méthodes favorisant les **rencontres**, la transversalité, la multidisciplinarité, notamment en privilégiant des approches collaboratives



4 Envisager le plus possible les modèles économiques innovants et hybrides, facilitant les co-interventions



5 Privilégier la recherche de valeur plus par l'**usage** que par le produit



6 Favoriser la logique d'innovation ouverte en prévoyant leurs conditions de partage, de reproductibilité et de diffusion



7 Reconnaître le droit à l'**échec** inhérent à ce type de processus et capitaliser l'ensemble des expériences

L'objectif de cette nouvelle politique est d'accompagner et stimuler les projets d'innovation numérique et sociale émanant du territoire, au travers d'un processus en quatre étapes :

- émergence d'idées - stimulation par les rencontres
- passage de l'idée au projet – conseil pour passer de l'idée au projet
- preuve de concept - soutenir par des expérimentations
- valorisation – mobilisation des partenaires pour que le projet s'éémancipe, se transforme et se développe.

Cette charte est publiée sous licence creative commons CC BY-NC-SA

